



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 7 mai 2024

Date de convocation : 30/04/2024

Date d'affichage : 30/04/2024

Conseillers en exercice : 15

Conseillers Présents : 10

Quorum : 8

Votants : 14 dont 4 pouvoirs

L'an deux mil vingt-quatre, le sept mai à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Étaient présents : Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Pierrick BERRIGUIOT, Martine CASSÉ, Olivier CHEVEE, Julie COURTEMANCHE, Michel GERVAIS, Estelle PIAU, Alain PICHER, Sabine RENVOIZÉ.

Était excusé : Michel HAEMMERER

Pouvoirs : Yves BLIN ayant donné pouvoir à Pierrick BERRIGUIOT, Gérard CHAUVEL ayant donné pouvoir à Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER ayant donné pouvoir à Michel GERVAIS, Fabrice LEVASSEUR ayant donné pouvoir à Didier TORCHÉ

Secrétaire de séance : Julie COURTEMANCHE

Ordre du jour :

- Projet de Maison d'Assistantes Maternelles : attribution du lot n°13 peinture et revêtement de sol
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Cimetière : cave-urne ou columbarium
- Questions diverses

1. Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2024-09 à 2024-12 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

2. Délibérations

CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES – ATTRIBUTION DE MARCHE LOT N°13 PEINTURE ET REVETEMENT DE SOLS

Vu le code de la commande publique,

Vu la publication de l'appel d'offres en procédure adaptée effectuée le 31 janvier 2024 sur le profil acheteur de la commune sur marches-securises.fr ainsi que dans la presse régionale,

Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres en date des 14 et 22 mars 2024,

Vu la délibération n°22 du 26 mars 2024 attribuant les marchés des lots n°1 à 12 et déclarant le lot n°13 infructueux en raison de l'absence de candidature,

Vu la consultation de 3 entreprises en date du 29 mars 2024,

Vu le rapport d'analyse du maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres,

- d'ATTRIBUER comme suit le marché :

Lot 13 : peinture et revêtement de sol

Entreprise : MDP GOMBOURG – la Pécardière 72450 MONTFORT LE GESNOIS

Montant du marché : 16 883.00 € HT

- d'AUTORISER Monsieur le Maire :

- à signer le marché public et toutes les pièces administratives, techniques ou financières

Adoptée à l'unanimité

Interventions de:

- *Didier TORCHÉ pour informer que le logement est démoli, que FLECHARD TP a fait la plateforme et que SOMARE risque d'avoir du retard (démarrage le 27 mai au lieu du 22 mai). Il rappelle la réunion de présentation du projet au conseil municipal de Théligny prévue le 21 mai 2024 en présence de Vanessa LEROUX, responsable action sociale et coordinatrice CTG de la communauté de communes de l'Huisne sarthoise.*
- *Audrey CRUCHET-GIRARD pour connaître l'avancement du dossier « dommage ouvrages ».*
- *Didier TORCHE pour répondre que la SMACL du Crédit Agricole attend que les avis défavorables ou suspendus du contrôleur technique soient levés pour émettre sa proposition. Quant à Groupama et MMA, ils demandaient une étude de sol plus approfondie (G2 PRO au lieu d'une G2 AVP).*

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération n°25 du conseil municipal du 2 juin 2020 donnant délégation au Maire en matière de droits de préemption,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 7209324Z0001, reçue le 17 avril 2024, adressée par Maître Jocelyne LABBÉ, notaire à Maintenon (28), en vue de la cession moyennant le prix de 530 000 €, d'une propriété sise à Cormes (72), cadastrée section AB n°425, 16 rue Henri Poussin, d'une superficie totale de 9100 m², appartenant à Monsieur Christian BOUTTEVILLE,

DECIDE de ne pas user du droit de préemption pour ce bien,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette décision à la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise.

Adoptée à l'unanimité

Intervention : aucune

CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne reste qu'à ce jour 2 caves-urne disponibles. En conséquence et vu le manque de place, il propose d'étudier la pose d'un columbarium. La commission étudiera ces solutions courant septembre ainsi que la mise à jour du règlement.

QUESTIONS DIVERSES

- *Enquête publique concernant l'extension de l'entreprise ZIEGLER : Monsieur le Préfet a émis un avis favorable.*
- *Chemin de la Foultière : suite à une réclamation d'un administré pour nombreux nids de poules, des travaux provisoires seront effectués après le séchage dudit chemin.*
- *Recours à l'apprentissage : accord de principe du CNFPT. L'agent concerné termine son contrat PEC le 4 juin 2024. Une prolongation ou un contrat dit « saisonnier » sera soumis à un prochain conseil pour une prise d'effet au 5 juin.*
- *Panneau photovoltaïque au stade : pose d'un panneau sur la toiture des vestiaires pour de l'autoconsommation. Avis favorable du conseil municipal.*
- *8 mai : rendez-vous à 11h en Mairie*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ

La secrétaire de séance,
Julie COURTEMANCHE

